



SNUipp-FSU 37

A Saint Avertin le 29 juin 2021

Paul Agard
Secrétaire Départemental
à
Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale d'Indre-et-Loire

Objet : Lieux d'accueil des étudiants contractuels

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

L'année prochaine, 45 étudiants contractuels vont arriver dans les écoles pour effectuer 1/3 de service.

Nous ne vous rappellerons pas ici notre position sur la réforme de la formation initiée par le Ministère, ni sur le recrutement de contractuels pour effectuer des missions en responsabilité de classe.

Vous avez décidé, dans un souci d'organisation, de placer ces contractuels sur des compléments de 80%. Nous pensons que l'accueil des étudiants contractuels devrait pouvoir se faire sur la base du volontariat. Cette procédure permettrait d'identifier à la fois les collègues disposés à assurer le temps nécessaire de communication, d'accompagnement, voire de formation inhérent à l'accueil d'un étudiant non formé – temps évidemment supérieur à celui nécessaire d'un complément effectué par un titulaire.

Le volontariat permettrait également de laisser aux collègues le soin de proposer des lieux d'accueil qu'ils jugent propices à la prise en responsabilité d'une classe par un étudiant contractuel. Au regard de la liste des lieux proposés, il apparaît que des supports seront très difficiles. Certains sont placés en REP, d'autres en QPV, d'autres avec des niveaux doubles ou triples, avec des cohortes particulièrement difficiles. Certains sont incompatibles avec la situation personnelle des titulaires.

Des collègues vous ont déjà saisi pour demander le retrait de l'étudiant. La « qualité de l'accueil et la bienveillance des équipes » ne peut suffire à déterminer le choix de supports. L'expérience de l'accueil des PES dans notre département a montré l'importance du choix des berceaux pour leur réussite.

Nous estimons que de ne pas avoir sollicité l'avis des enseignants et des écoles pour le choix des supports risque de mettre en difficulté des étudiants, les titulaires et bien sûr les classes concernées.

Nous vous demandons donc de solliciter les enseignants du département pour trouver des lieux d'accueil, et de permettre aux collègues qui ne pensent pas pouvoir accueillir un étudiant de sortir du dispositif.

En vous priant de croire, M. le DASEN, à notre profond attachement au service public de l'Éducation nationale et à la défense de ses personnels.

Paul Agard